



**Journal à but  
MILITANT  
Interpro  
Interlutte**

Coût : 0,65 euros  
Soutien libre



## EDITO

### Qui sommes nous?

Un réseau d'organisations et d'individus anticapitalistes, donc également unis contre les politiques des gouvernements successifs qui s'adaptent à la logique du MEDEF, et cela au prix de nos vies. Nous sommes syndiqués et non syndiqués, salariés, chômeurs, précaires, étudiants, retraités, militants expérimentés ou plus nouveaux à la lutte...

### Que voulons nous?

Tisser un réseau interpro, interlutte, à la base, en organisant des solidarités concrètes d'un secteur à l'autre. Solidarités afin de gagner en interpro ce qu'une lutte isolée ne parviendrait pas à obtenir.

### Que pouvons nous?

Ce regroupement existe dans un espace politique que devrait occuper sans doute une intersyndicale, il existe par défaut, il est en construction. Nous pouvons déjà diffuser des infos d'un secteur à l'autre et organiser des actions communes. Le but est d'être de plus en plus nombreux à défendre des pratiques interpro-interluttés.

*Notre journal est dense, dense comme les récentes attaques de l'Etat et du patronat. Il y a des histoires à raconter.*

*Mais le lecteur ou la lectrice sera vite rassuré : il s'agit de notre premier numéro, il présente nos engagements et notre volonté d'unité. Le but est de créer à partir de septembre une feuille de chou légère et régulière, qui rende à la fois compte de nos luttes et des débats qui nous traversent.*

*Il s'agit aussi de décloisonner nos organisations. Ce journal se veut un outil d'information et de dynamique vers la convergence des luttes. Il n'entend surtout pas figer les choses, ni sur l'orientation et la stratégie des luttes, ni sur les principes démocratiques (prises de décisions en AG, mandats...).* Les textes signés par des structures ou des individus n'engagent que leurs signataires. Les textes généraux sont présentés et discutés en AG, mais ne sont pas des positions achevées et n'engagent pas l'ensemble des structures qui se reconnaissent dans Convergence des luttes.

## Comment gagner ensemble : un réseau à la base

**Usant de ses 82% en mai 2002, Chirac a su exploiter son équipe de choc pour accélérer la destruction de nos droits. L'Etat, le MEDEF, l'UNEDIC, la CFDT, la CES ... : tous unis pour nous casser. Pourtant, il y a Résistances.**

**Des Sans Papiers à l'automne 2002, en passant par les Emplois jeunes et Pions, les Salariés de Boîtes privées, l'Education, les Retraités, les Intermittents, les Etudiants, les Chômeurs, les Précaires, les Chercheurs, les Travailleurs sociaux, EDF, les luttes se succèdent à un rythme soutenu. Sans parler des conflits plus locaux. Pourtant, la plupart de ces luttes se sont achevées par une défaite. Nous sommes tour à tour sortis dans la rue... mais pas au même moment ! Un vrai défilé, Raffarin a su utiliser notre manque d'unité, et les directions syndicales ont fait le reste.**

L'accélération des attaques du MEDEF et de l'Etat sont les signes d'un capitalisme sauvage et mondialisé. Ce système casse et restructure, selon sa logique de profit, toutes les formes de solidarité, pourtant gagnées par les luttes (Retraites, Assurance Chômage, Assurance maladie, Services Publics...) et supprime l'emploi stable (casse des statuts, emplois précaires sous formes variées). Comment faire reculer ceux qui précarisent nos conditions de travail et de vie ?

Depuis les années 80, les classes populaires sont progressivement laminées, les droits sociaux s'effritent et une partie de plus en plus grande de ces classes est mise à l'écart des fruits de la "croissance". La parenthèse des trente glorieuses est refermée. Chacun est acculé à accepter n'importe quel emploi, pourvu qu'il en ait un. Cette pression encou-

rage la dégradation de nos conditions de vie et de travail, sans cesse revues à la baisse. Face à cela, quels outils, quelle organisation ? Des collectifs, des organisations syndicales, des associations, des mouvements alternatifs sont nés dans les années 90 en réaction à l'accompagnement du capitalisme par la "Gauche institutionnelle" : Sans Papiers, chômeurs, précaires, coordinations multiples, de sorte qu'aujourd'hui il existe beaucoup d'associations, d'organisations et de réseaux collectifs auto-organisés. Il y a à cogiter sur ces types d'organisations et sans doute des choses à inventer.

Ces nouvelles formes d'organisations occupent un espace négligé notamment par la majorité des syndicats. Pourquoi l'absence de soutien conséquent aux côtés des Recalculés, des chômeurs et plus généralement des précaires ? Quelle place possible des chômeurs dans la lutte syndicale ? Quelle information et quelle solidarité entre salariés, chômeurs et précaires dans une grève générale ? Pourquoi la question "précarité-emploi" n'a-t-elle pas été frontalement posée en même temps que celle des "retraites" alors que ces deux phénomènes sont intimement liés ?

**Toutes ces interrogations sont importantes, car elles pointent un problème de fond: comment "ils" divisent un peuple pour mieux régner.**

Le gouvernement exploite la défaite des retraités comme étant LA grande claque, pour nous nous fermer définitivement la gueule et nous faire dire : "Ce n'est pas possible de se battre collectivement et de gagner contre ce système, il est trop fort". L'objectif étant : "On fait passer les retraités, durement, puis tout passera après, le syndicalisme étant faible, divisé, et corrompu pour une partie".

# SOMMAIRE

Recherche, la précarité n'est pas une fatalité ..... p 3

Virgin : Cédric, syndiqué, licencié pour harcèlement moral..... p 4

Arcade : Faty, licenciée pour avoir lutté ..... p 5

Educs, pas indics ..... p 6

Emploi Jeune : Rectorat tu m'auras pas ! ..... p 7

Précarité - précarisation, Appel vers la convergence des luttes ..... p 8

La faillite de l'UNEDIC face aux recalculés, Actu Recalculés en lutte ..... p 9

Dans l'Education comme ailleurs, faisons converger les luttes ... p 10

Pour que l'Intermittence reste un choix ..... p 12

Résistons ensemble ..... p 13

Libérez les prisonniers d'Action Directe! ..... p 13

La contre-réforme de la Sécu p14

Intermittence et précarité .... p 16

## Actions menées

- **21 février 2004** : Occupation du Fouquet's (resto luxueux sur les Champs Elysées), 80 personnes de divers secteurs.

- **6 et 13 mars** : manif anti-précarités (Chômeurs et Droit Au Logement) diffusion de l'appel unitaire, difficulté à trouver des bras pour porter la banderole unitaire ...

- **1er mai** : Banderoles sur la Bastille + occupation du Quick de la Bastille, 150 personnes de divers secteurs.  
*Lien pour voir action : <http://www.dada-prod.org/index.php3?mode=samizdat>*

- **12 mai** : Occupation de l'EHESS (Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales), 400 personnes, en majorité des Sans Papiers, des Familles mal logées et des chômeurs, ainsi des précaires, des étudiants... A la suite de cette action, des rencontres entre chercheurs et précaires commencent à s'organiser.

- **3 juin** : Action de soutien à Fathy d'Arcade, licenciée pour activités syndicales, devant le siège de la firme: 40 personnes. Beaucoup de nos actions sont restées symboliques, au lieu d'établir un rapport de forces. Les solidarités concrètes ne vivent que lorsque les personnes impliquées dans une lutte demandent du soutien à l'extérieur. Ces solidarités se tissent avec le temps, l'action interpro Arcade-Virgin contre les licenciements et la répression anti-syndicale du 19/06 illustre cette volonté d'unité à la base.

## Suite de la page 1

Les patrons, l'Etat et l'essentiel des partis politiques demandent aux organisations syndicales de collaborer aux destructions sociales, ce qu'elles font. Ainsi, la direction de la CFDT a signé la contre réforme des retraites (comme celle de l'assurance chômage), celle de la CGT réclamait une négociation qu'elle n'a pas obtenue, tout en empêchant sa base pourtant motivée d'aller à la grève générale. Tandis que Blondel lançait la sienne, de "Grève générale", la veille des vacances... Plouf! Nous tenons à faire ici la distinction entre des syndicalistes de base de ces organisations, qui tentaient de construire la grève et leurs directions qui continuent encore aujourd'hui à trahir.

Alors, entre la dégradation de nos conditions de vie et la difficulté de nous organiser démocratiquement, c'est vrai que l'expérience de ces dernières années nous reste en travers de la gorge. Comment faire ? En revenant sur le printemps 2003, le mode d'organisation des assemblées générales, syndiqués et non syndiqués ensemble, la capacité d'auto-organisation des salariés, les convergences interpro, un constat: c'est de la base que viennent les initiatives.

**C'est dans nos quartiers que nous pourrions rencontrer ceux et celles qui sont à l'écart des réseaux de lutte mais dont l'absence nous pèse. C'est à la base qu'il faut se réunir en interpro, intersyndicale, interlutte, intercollectifs, au niveau d'un quartier, d'une ville, d'une entreprise, avec l'objectif de se fédérer plus largement, avec un journal aussi pour faire tourner l'info et provoquer des débats.**

Dans différentes villes, il y a des collectifs à caractère interpro-interlutte (des gens venant de divers horizons professionnels et militants) sur la Précarité, la Sécu, les Services publics, ... qui se sont créés pour beaucoup dans la continuité d'AG locales du printemps 2003 et aussi, en réponse aux graves attaques contre les chômeurs. Il y a aussi des Unions Locales (regroupement de syndicats divers au sein des Bourses du Travail), trop rares certes, mais qui tentent de

faire ce travail local interpro.

Renouer avec cette tradition du réseau militant de base, d'information et d'actions, de solidarités concrètes pourra nous sortir de la mouise. De toutes façons, si nous ne le faisons pas, qui le fera à notre place ? C'est avec ces pratiques que nous allons avancer ensemble aujourd'hui. Il y a des questions à se reposer aussi. Par exemple, en 2003 nous avons défendu la revendication des 37,5 ans de cotisation pour la retraite pour tous, ceci afin de défendre un acquis, mais aussi comme mot d'ordre commun permettant de réaliser la grève générale. Mais pour un chômeur ou un précaire que peuvent signifier 37,5 ans, quand on sait qu'un R.M.Aste devra travailler 173 ans pour avoir droit à une retraite! Nous avons des revendications à réfléchir, élaborer et affiner ensemble, des expériences de luttes à échanger, des actions et des AG à construire dans l'unité. La criminalisation des pauvres et des militants (Lois Jospin, Sarkozy, Perben) rend encore plus nécessaire notre unité. De toutes façons, comme c'est le capitalisme que nous remettons en cause, la route sera forcément(?) longue.

Raffarin nous fait la peau dure, mais ses récents reculs montrent un gouvernement lézardé par nos luttes : ASS, Recalculés, Chercheurs, Intermittents, le compte n'y est pas, vraiment pas, mais **maintenir la bataille commence à payer, comme une respiration dans cet étouffement social.**

Nous entrons dans 3 ans sans élection, et 3 ans, à l'échelle des attaques d'aujourd'hui, c'est long. A ssez pour prendre, **par la rue**, notre revanche.

Notre but est de :

- soutenir les initiatives à la base,
- contribuer à fédérer les mouvements,
- changer le monde !

Validé en AG - Juin 2004



## AGENDA

Etant donné que ce journal paraît en juin, les habitudes de réunions changent avec les vacances et la rentrée, appeler avant d'y aller !

**Action interpro contre la répression anti-syndicale et les licenciements**  
Samedi 19 juin à 12h  
67 rue Turbigo-M° République

**Street Party des précaires**  
Dimanche 20 juin à 15h M° Belleville

**Réunion de Préparation de Rentrée Education sur la précarité**  
Samedi 19 juin RDV à 15h  
Au Local d'Emancipation Intersyndicale 8, impasse Crozatier  
M° Gare de Lyon ou Reuilly Diderot  
Collectif des non titulaires

**Comité de Soutien à Faty d'ARCADE**  
Mercredi 23 juin à 18h30  
CICP, 21 ter rue Voltaire M° Boulets  
Infos pour actions ultérieures  
Tel : 06 70 00 86 87

**Procédure en appel des Recalculés**  
Rassemblement mercredi 23 juin à 12h  
M° Cité face au Palais de Justice  
(Procédure de Créteil à 9h, Paris à 14h)

**Réunion exceptionnelle du Conseil National de l'UNEDIC sur l'assurance chômage**  
Vendredi 25 juin à 14h M°Montgallet  
Rassemblement devant l'UNEDIC  
4 orgas de Chômeurs et Intermittents

**Fête générale interprofessionnelle Samedi 26 juin à partir 19H**  
**Fête de soutien au journal Entrée libre**  
Local d'Emancipation Intersyndicale 8, impasse Crozatier - tables militantes  
M° Gare de Lyon ou Reuilly Diderot

**AG des Chômeurs**  
Tous les lundis à 14h  
Bourse du Travail de Paris  
3 rue du chateau d'eau  
M° République  
n° tel 01 40 09 27 49

**AG vers la convergence des luttes**  
Un mardi sur deux à 19h00  
Bourse du Travail de Paris  
3 rue du chateau d'eau - M° République  
**Réunion de rentrée** : 31/08 à 19h  
n° tel : 06 21 49 55 34

**Cours gratuit du droit du travail**  
Les 1<sup>ers</sup> lundis de chaque mois à 19h  
Coorganisés par Stop Précarité et le G10 Solidaires - M° République  
Bourse du Travail Paris (rentrée septembre)  
Site : [www.stop-precarite.org](http://www.stop-precarite.org)  
E-mail: [stopprecarite@free.fr](mailto:stopprecarite@free.fr)  
n° tel 06 09 53 68 08

**Action pour le Droit au Logement**  
Vendredi 27 juin - RDV à préciser  
n° tel 01 42 78 22 00

## Contact Journal:

[vcl@no-log.org](mailto:vcl@no-log.org)  
Directrice de Publication : Fatima Dupont  
Imprimerie spéciale  
Journal Convergence des luttes  
C/O CEDETIM - 21 ter, rue Voltaire  
75 011 PARIS



## Street-Party

### Les précaires prennent la rue

À l'initiative de plusieurs collectifs, une street-party des précaires est prévue le dimanche 20 juin à Paris, départ 15h Métro Belleville. Pique-Nique 20h, Montgallet.

### Pourquoi nous voulons organiser une street party ?

- Pour rassembler des précaires et des précarisables.
- Pour briser l'isolement et le silence.
- Pour parler de la précarité, de sa généralisation organisée, des maux qu'elle répand.
- Pour trouver ensemble des formes d'auto-organisation.
- Pour résister à la précarité et la combattre.

### C'est quoi une street-party ?

- Occuper la rue sur un mode festif, en dansant sur le bitume...
- C'est donc une façon de se réapproprier la rue, plutôt que d'être mis à la rue...

les précaires  
prennent la rue  
**STREET PARTY**



dimanche 20 juin 2004  
RDV 15h Métro BELLEVILLE  
Arrivée 20h Jardin de Reuilly MONTGALLET  
pour un pique-nique festif  
infoline 0870759375 (tarif local)

# La précarité n'est pas une fatalité

Le Collectif des Jeunes Chercheurs en lutte Contre la Précarité (JCCP<sup>1</sup>) réunit des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Né le 2 mars 2004 d'une première assemblée générale regroupant des jeunes chercheurs d'île-de-France (environ 150 personnes), ce collectif a pour vocation de rassembler les personnels techniques et administratifs, et les chercheurs précaires de toutes disciplines, en vue de lutter contre la précarisation et la privatisation en cours de l'enseignement supérieur et de la recherche. De fait, nos revendications touchent l'ensemble des catégories professionnelles participant à la recherche scientifique. Des représentants de plusieurs associations interviennent également dans JCCP.

Actuellement, la substitution des postes de statutaires par des CDD tend à se généraliser dans le secteur public. Toute une partie des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur est employée pour des tâches de courte durée et en outre facilement licenciée, au détriment des postes statutaires.

Se développe une mobilité faite d'une alternance d'activité, d'inactivité et de débrouilles provisoires, marquées par l'incertitude du lendemain, en réponse à l'exigence de flexibilité, imposant la précarisation de l'emploi comme destin auquel il faudrait se résigner.

La lutte du collectif JCCP s'inscrit dans ce contexte de précarisation et de privatisation du monde de la recherche. A l'heure de la refonte des lois d'orientation et de programmation de la recherche et de l'enseignement supérieur français, nous comptons élaborer nos propres revendications, ce qui se traduit, dans l'immédiat, par notre parti-

icipation active aux Etats généraux.

Parmi les arguments qui viennent le plus souvent appuyer le recours aux CDD, citons ceux liés à (a) l'enrichissement des acquis professionnels du fait de la pluralité des différentes équipes visitées, (b) l'augmentation supposée de la pertinence des recrutements en poste de statutaires fondés sur plusieurs expériences professionnelles, (c) l'augmentation de la souplesse dans la gestion à long terme des thématiques, mais aussi des moyens humains et matériels à disposition des programmes de recherche ; pour permettre par exemple une réponse rapide à une demande conjoncturelle de main-d'œuvre.

Nous affirmons ici que ces arguments ne justifient en rien le recours aux CDD. Nous nous opposons fermement à toute contractualisation de la recherche dans un temps prédéfini. En effet, la recherche scientifique, sous peine de perdre son ambition de créer de la connaissance, ne peut pas être envisagée dans une temporalité définie a priori. De plus, en terme d'efficacité scientifique, l'exemple



Manifestation Recherche, 3 mars 2004

britannique<sup>2</sup> montre que la précarité nuit au contenu même de la recherche avec la généralisation du choix de sujets non innovants, le refus du travail collectif et l'encouragement du plagiat, de la fraude et de la falsification des résultats<sup>3</sup>.

Les doctorants, malgré un travail de 3,9 années en moyenne, toutes disciplines confondues<sup>4</sup>, sont considérés comme des stagiaires et subissent la même situation précaire. Le travail ainsi effectué en thèse mobilise de nombreuses compétences, contribue à la vie des laboratoires, stimule la création et la transmission du savoir scientifique. Depuis le début des années 1990, le nombre de jeunes chercheurs non statutaires a augmenté de près de 40%, il est dorénavant équivalent à celui des chercheurs et

1. site web des JCCP : <http://jccp.ouvaton.org/index.html>

2. <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200102/cmselect/cmstech/1046/1046.pdf>

3. voir aussi la revue britannique Nature en 2004, n° 427

4. voir page 42 du document "Rapport sur les études doctorales 2000" : <http://dr.education.fr/RED>

des enseignants chercheurs du secteur public (soit plus de 66 000<sup>5</sup>). Pourtant, la répartition des financements pour les doctorants ne suit absolument pas la répartition du nombre de statutaires : les financements vont, très majoritairement, aux sciences de la Vie. Ainsi, lors du doctorat, 85% des doctorants en sciences de la Vie ont un financement et seulement 18% en sciences humaines et sociales (SHS). Certains de ces financements ne donnent pas droit aux protections sociales (cotisation retraite, chômage, etc.). Quant aux doctorants sans financement, ils subsistent grâce à des boulots dits "alimentaires", dont beaucoup sont effectués dans le public (vacations d'enseignement) ou en dehors de toute institution, et donc, non valorisables professionnellement. De plus, trop de doctorants sont confrontés à de mauvaises conditions de travail (pas

de bureau, pas d'ordinateur, pas de financement pour participer à des congrès, etc.). Si la précarité du doctorant est plus prégnante en SHS qu'en sciences de la Vie, les situations entre les disciplines tendent à s'homogénéiser après la thèse, dans le prolongement d'une logique de précarisation durable et, à terme, de privatisation. L'absence de postes consécutive à une gestion particulièrement restrictive du nombre de titulaires, induit le développement d'un phénomène de contractualisation de la recherche, aussi bien dans les établissements de recherche publique que dans l'enseignement supérieur, et procure à l'Etat une main d'œuvre bon marché, suivant une logique qui découle d'une doctrine globale de réduction des dépenses publiques.

**VIRGIN :  
UN  
REPRÉSENTANT  
DU PERSONNEL  
LICENCIÉ  
POUR...  
HARCÈLEMENT  
MORAL  
ENVERS SON  
SUPÉRIEUR !**

**Cédric OSTROWSKI, stockiste et représentant CGT chez Virgin, a été licencié le 15 mars dernier.**

Cédric était en procédure de licenciement, depuis le 17 juillet 2003, pour... harcèlement moral envers son supérieur hiérarchique (une première juridique) ! Pourtant, le 25 septembre dernier, l'inspection du Travail avait refusé ce

licenciement, compte tenu que "le lien [avec le mandat de représentant du personnel de Cédric] ne pouvait être écarté".

Depuis plusieurs mois, sept actions ont eu lieu sur des sites de Virgin et de Lagardère (notre actionnaire), de nombreux articles de presse sont parus sur cette affaire et plusieurs messages de protestations et interventions de syndicats, associations et partis

**Les revendications du JCCP**

- Tout d'abord élaborer un inventaire et un état des lieux officiel de la précarité<sup>6</sup>, quantifier l'étendue du problème, travail devant être pris en charge par les instances nationales de statistiques pour ensuite considérer les moyens de le résoudre.
- Une protection sociale (cotisation retraite, chômage, sécurité sociale, etc.) et un contrat de travail pour tous les non-statutaires intervenant dans le monde de la recherche, notamment les techniciens, doctorants et post-doctorants.
- L'indexation des rémunérations des non-statutaires du monde de la recherche sur le coût de la vie.
- Le maintien de tous les postes statutaires après les départs en retraite (sachant que 70% des professeurs vont prendre leur retraite dans les dix ans à venir<sup>7</sup>).
- L'ouverture de postes de titulaire de telle sorte que toute précarité soit résorbée.
- Une valeur juridique et nationale de la charte des thèses.

jeunes chercheurs", Confédérations des Jeunes Chercheurs, Février 2004.

Selon l'Observatoire des sciences et des techniques, les disciplines les plus représentées chez les chercheurs sont, dans l'ordre, les sciences humaines (12 545 chercheurs), de la vie (12 116), sociales (8 941), de l'information (6 845), la médecine (6 801), la chimie (4 931), la physique (4 314), les mathématiques (3 630), les sciences de l'ingénieur (3 558) et de l'Univers (2 800)

6. M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, le 26 novembre 1998, proposait déjà aux "inspecteurs du travail de faire du contrôle du travail précaire une priorité de leur action pour l'année 1999".

<http://www.senat.fr/seances/s199811/s19981126/sc19981126022.html>

7. Ce chiffre a été avancé le 15 mai 2003 par Maurice Gross, conseiller de la ministre pour les relations avec les organismes de recherche et les établissements universitaires.



Manif sur les Champs, le 6 mars 2002, des enseignes en grève de la plus belle avenue du monde...

politiques sont parvenus à la direction et au Ministre, François FILLON, pour obtenir la fin de cette procédure de licenciement et la réintégration définitive de Cédric.

Enfin, le 8 mars dernier, le Ministère du Travail, auprès duquel notre DRH a déposé un recours le 7 novembre 2003, a annulé cette décision et autorisé le licenciement de Cédric :

- en s'appuyant notamment

sur un courrier, qualifié par le Ministère de "méprisant, provoquant et menaçant", adressé par celui-ci, en tant que Délégué, à son Directeur et des comptes rendus de réunions de Délégué,

- au motif d'une "attitude qui excède les limites de la liberté d'expression dévolue à un représentant du personnel" et qui "porte manifestement atteinte au fonctionnement normal de l'entreprise".



Pour autant, le Ministère écarte tout lien avec l'exercice de son mandat de représentant du personnel...

C'est la troisième fois en 6 mois que le Ministère du Travail autorise des licenciements (Mac Donald's Strasbourg Saint-Denis, Score Services - restauration - et Virgin), auparavant refusés par des inspecteurs du Travail, pour des Délégués CGT relevant du secteur du Commerce. Par cette série de décisions, le Ministère signe l'arrêt de mort de la protection spéciale des représentant(e)s du personnel et des Délégués Syndicaux dans un secteur où règnent la précarité, la répression anti-syndicale et les conflits durs qui en résultent (Arcade, Costes, Fnac, Frog's Pub, Maxi-Livres, Pizza Hut...).

Nous fustigeons également ce détournement pervers de la loi sur le harcèlement moral, adoptée en 2002, qui vise à assimiler l'action d'un représentant du personnel comme "pouvant porter atteinte tant à la dignité qu'à la santé physique et mentale" de sa hiérarchie et qui, demain, restreindra la liberté d'expression de tous les représentant(e)s du personnel de notre pays.

Pour contrer cette décision, un recours gracieux a été fait auprès du nouveau Ministre, Jean-Louis BOORLO, ainsi qu'un recours au Tribunal Administratif.

La mobilisation reste également à l'ordre du jour : **nous appelons à une nouvelle action samedi 19 juin, RDV à 12 h à la Bourse du Travail 67 rue de Turbigo Paris 3e (M° Arts et Métiers).**

**POUR LA RÉINTÉGRATION DE CÉDRIC !  
CONTRE UNE DANGEREUSE JURISPRUDENCE  
POUR LES SALARIÉ(E)S ET LEURS REPRÉSENTANT(E)S !  
POUR LA DÉFENSE DU DROIT SYNDICAL,  
À VIRGIN COMME AILLEURS !**

**Syndicat CGT Virgin**  
Contact : cgtvirgin@yahoo.fr

## Solidarité avec Faty, licenciée par Arcade pour son rôle dans la lutte contre l'exploitation

**En février 2003, une trentaine de femmes de chambre salariées de la société Arcade, mais travaillant de fait pour le groupe ACCOR, faisaient céder leur employeur, au bout d'un an de grève. Cette grève avait mis en lumière et fait connaître au grand public les conditions de travail quasi esclavagistes qui leur étaient imposées.**

Arcade, société de sous-traitance, assure le nettoyage dans les locaux d'entreprises diverses - notamment dans les chambres de la majorité des hôtels français du groupe



ACCOR (Etap, Formule 1, Frantour, Ibis, Mercure, Novotel, Sofitel...). Elle embauche essentiellement des femmes immigrées, sachant souvent à peine lire ou écrire, parfois sans papiers, donc en position de grande faiblesse face à leurs exploiteurs.

Par leur longue lutte, les grévistes, bien que minoritaires, avaient obtenu des résultats : la direction d'ACCOR, directement mise en cause, avait dû élaborer une "charte" préconisant un relatif alignement des conditions de travail des salariés de la sous-traitance sur celles des salariés du groupe ; et, par contrecoup, la direction d'Arcade avait fini par signer un contrat entérinant notamment une baisse des cadences imposées, principale revendication des grévistes.

Pourtant, un an plus tard, la direction d'Arcade revient peu à peu sur ses engagements et renoue, partout où elle peut jouer sur la peur et l'ignorance, avec ses pratiques antérieures : heures sup non enregistrées donc non payées, horaires contractuels non respectés, cadences accélérées, cartes Orange non remboursées...

Et pour mener cette contre-offensive, la direction d'Arcade doit briser les

résistances. Rien d'étonnant, donc, à ce que Faty Mayant, qui avait joué un rôle de premier plan dans la grève et qui, en tant que déléguée syndicale SUD et membre du CHST et du CE, continue à mener la lutte au quotidien, soit la première visée. Sous prétexte de dépassement de ses heures de délégation, elle vient d'être licenciée.

Bien qu'entériné par l'inspectrice du travail, le dossier de licenciement présente de nombreuses failles sur le plan juridique, que son syndicat compte bien mettre en lumière devant les diverses instances qu'il a saisies. Mais nous savons à quel point les procédures peuvent traîner en longueur.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut dès maintenant montrer à la direction d'Arcade que Faty n'est pas isolée et qu'en cherchant à se débarrasser d'elle, elle ne fait que revivifier le soutien dont avaient bénéficié ces femmes qui avaient brisé la peur et osé affronter leur employeur.

**POUR L'AIDER A POURSUIVRE LA LUTTE,  
MANIFESTONS NOTRE SOLIDARITE  
PAR TOUS LES MOYENS**

Partout où c'est possible, dénonçons publiquement ce licenciement. Signer et faire signer des pétitions, écrire pour protester à la direction d'Arcade (80 rue du Fbg-St-Denis, 75010) ou à ses donneurs d'ordres (Accor, DRH, 33 av. du Maine, 75015), est à la portée de chacun. Protester collectivement auprès des entreprises et institutions qui recourent aux services d'Arcade, surtout quand on y travaille, est encore plus efficace. Enfin, tout soutien financier, même limité, aidera Faty et sa famille à résister le temps nécessaire à sa réintégration.

**Collectif de solidarité avec Faty et les salariés d'Arcade**

Contact : fatysolidarite@hotmail.com  
SUD : 01.42.43.35.75  
06.70.00.86.87  
federationsudrail@wanadoo.fr

Chèques à l'ordre de **SUD Propreté et services**, à envoyer à  
SUD Rail, 17 boulevard de la Libération,  
93200 Saint-Denis,  
en indiquant au dos du chèque "solidarité avec Faty".

Infos sur la grève des salariées d'Arcade de 2002-2003 :  
[http://www.ac.eu.org/article.php3?id\\_article=73](http://www.ac.eu.org/article.php3?id_article=73)

# EDUCS, PAS INDICS

**La Prévention Spécialisée (P.S) est une forme d'action éducative née en 1945 en France. Dans ce contexte d'après-guerre, des personnes bénévoles sont allées à la rencontre des jeunes en errance sortis des cadres institutionnels classiques avec l'objectif de les accompagner, dans la durée, vers l'autonomie et la responsabilisation.**

Ainsi, ces "pionniers" se sont appuyés sur des temps partagés autour d'activités diverses pour établir des relations de confiance avec les groupes et avec chaque jeune. Ces éducateurs bénévoles se sont regroupés en clubs et ont posé les bases du travail de rue. En 1959, un arrêté sur l'Enfance en Danger reconnaît l'utilité de ce mode de travail éducatif et permet les premiers financements officiels. Le 4 juillet 1972, un arrêté interministériel crée officiellement la Prévention Spécialisée et pose ses trois principes de base qui sont :

- La libre adhésion du jeune : l'éduc. de rue n'a pas de mandat administratif ni judiciaire et "va vers" les jeunes marginalisés, en rupture ou en danger de rupture, dans leur milieu de vie, en respectant les espaces, les moments favorables aux contacts avec le jeune et la liberté pour lui de choisir ce moment et la forme du suivi éducatif proposé.

- L'absence de mandat nominatif : l'action éducative s'exerce sur un milieu repéré dans le temps et dans l'espace; action qui s'adresse à des populations et des personnes non désignées nominativement.

- Le principe du respect de l'anonymat : il a été institué par l'arrêté de 1972 pour protéger la confidentialité de ce qui s'échange entre le jeune et l'éducateur(trice). La relation de confiance avec un jeune peut prendre des semaines voire des mois à s'établir. Ce processus n'est possible que si son anonymat est garanti.

Aujourd'hui, la P.S est un dispositif

qui regroupe, en France, environ 3500 éducateurs. Depuis la première phase de décentralisation, la délégation de compétence revient au président du Conseil Général et aux départements. Ceux-ci prennent alors en charge les dépenses relatives à l'action, partiellement ou en totalité, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette forme d'action éducative est inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (art L121.2 et L221.1).

**A l'automne 2002 ont eu lieu les Assises de la P.S. C'est à ce moment que le Collectif de Prévention Spécialisée Ile-de-France et d'autres collectifs en Province (en Savoie, dans le Nord, dans la Marne, à Bordeaux, Toulouse, Lorient, Marseille...) se sont créés, en réaction à certaines ambiguïtés des instances organisatrices.** Confrontés à une négation quotidienne de leurs savoirs, de leurs expériences et à une confiscation de leur parole par des "techniciens", les salariés de P.S. ont souhaité s'organiser.



**Manifestation des Travailleurs sociaux du 17 mars 2004**

Les collectifs sont composés d'éducateurs syndiqués ou non. Ils se présentent comme des "mouvements de praticiens" indépendants des pouvoirs de tutelle et ont pour objectif de porter un regard critique sur la P.S., son histoire, ses outils, ses principes fondateurs, les enjeux politiques et sociaux actuels... afin qu'elle puisse être reconnue comme un élément nécessaire et important du travail social tout en conservant son originalité et



sa souplesse d'action.

Début janvier 2004, plusieurs moutures d'un avant-projet de " loi sur la prévention de la délinquance " (préparé depuis mars 2003 par le ministère de l'Intérieur) ont circulé. Ce texte a soulevé un front de refus face au devoir de signalement imposé à tous les intervenants sociaux. Une mobilisation exceptionnelle et massive s'est développée pour résister à cet avant-projet de loi et pour dénoncer des protocoles locaux déjà signés ou en cours de signature ; accords liant des associations, des départements et des services de police et de gendarmerie. **Cinq cent éducateurs de rue ont manifesté à Chambéry le 16 janvier 2004 en soutien à leurs collègues en grève contre le protocole les soumettant à la délation.**

Le Collectif National Unitaire (C.N.U.) a vu le jour le 20 janvier 2004 et rassemble des syndicats, des collectifs et coordinations de professionnels, de formateurs et d'étudiants du travail social ainsi que des associations professionnelles. Le C.N.U a rédigé une "charte de résistance à la délation" afin de rappeler l'éthique et la déontologie des professionnels, afin d'organiser la solidarité envers les collègues victimes de répression et afin d'étendre un réseau de vigilance face aux politiques d'exclusion et sécuritaires (voir site).



Les mobilisations contre l'orientation du gouvernement vers des politiques sécuritaires se sont poursuivies à Paris et en Province le 4 février, le 17 mars, le 21 avril, le 1er mai 2004...

Le 20 avril 2004, le C.N.U a été reçu par Mme Vautrin, secrétaire d'état auprès du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. Mme Vautrin devait nous informer des projets en cours d'élaboration en commission inter-ministérielle. A ce jour, aucun document n'a été transmis au C.N.U. Cette absence de débat démocratique est un véritable déni de l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes en difficulté.

Le jeudi 3 juin 2004, le C.N.U appelle à la grève et à une manifestation nationale à Vitry Le François, ville de la Marne dont Mme Vautrin est actuellement députée. Cette ville est un des 23 "sites pilotes" du quadrillage sécuritaire. C'est un dangereux laboratoire où un fichage systématique de la population est imposé aux travailleurs sociaux de divers secteurs, à l'Education Nationale, aux Missions Locales, à des associations...

Nous refusons ces politiques sécuritaires et l'instrumentalisation de nos métiers. Nous serons nombreux à Vitry Le François pour dire notre détermination à résister.

**Le vendredi 25 juin 2004, le Collectif de P.S Ile-de-France organise une journée de réflexion intitulée : "Etat des lieux de la Prévention Spécialisée au regard des enjeux politiques actuels".**

Le collectif de P.S IdF s'inscrit dans le mouvement de "convergence des luttes contre la précarité et la précarisation" afin de **participer activement à la mobilisation massive des différents secteurs professionnels et associatifs (syndiqués et non syndiqués) contre la "casse" de tous nos acquis sociaux et contre l'atteinte aux libertés individuelles.**

Nous refusons cette société en marche fondée sur la sécuritaire et la délation organisée.

Nous revendiquons d'autres choix politiques et économiques et la mise en place de toutes les dispositions contenues dans la loi de lutte contre

l'exclusion qui sont rappelées dans le rapport 2003/2004 de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

**Collectif de Prévention Spécialisée Ile de France**

**Informations Site Web :**  
www.prevention-specialisee.fr.st  
contact@prevention-specialisee.fr.st

**Phone:**  
Séverine : 06 30 96 00 48

## Rectorat, tu m'auras pas!

**Visite à la D.R.H. "emploi-jeune" du rectorat de Créteil**

En avril dernier, une aide éducatrice, appelons-la Esperanza, a contacté le collectif emplois jeunes et après... pour se plaindre de pressions répétées de la part de la principale du collège de Créteil où elle est en poste. Ces pressions ont commencé lorsqu'Esperanza a demandé le respect de ses droits en matière de formation.

Les contacts pris avec le collectif emplois jeunes et après, ont conduit à ce que la jeune femme, accompagnée d'un représentant de l'intersyndicale SUD, CNT, Emancipation, FO et d'un mandaté du collectif, soit reçue par la DRH du rectorat de Créteil : il s'agit d'obtenir que la cellule emploi jeune du rectorat joue son rôle d'arbitrage dans le conflit actuel.

L'accueil est rude : "s'il y a conflit, c'est aux prud'hommes que cela se règle" ; à cette entrée en matière, nous répondons que si un rendez-vous a été demandé au rectorat, c'est pour obtenir un arbitrage face au non respect des droits à la formation d'Esperanza ; nous précisons en outre que si rien n'est décidé au niveau du rectorat et qu'il se désengage de son rôle de médiateur, ce seront effectivement les prud'hommes qui trancheront le conflit entre Esperanza et son employeur.

L'échange se poursuit autour du point

d'achoppement que constituent les absences et retards imputés à la salariée. Peu nombreux, ils lui ont cependant valu 7 journées de retrait de salaire en 2 mois et une mise à pied de 8 jours sans salaire. Or, les absences incriminées sont des absences justifiées que la principale a refusé de considérer comme telles : dans le statut d'emploi jeune, l'entretien d'embauche ouvre une absence de droit, quant à l'absence pour grève, elle est couverte par un droit qui est encore pour l'heure constitutionnel.

Sur la question des retards, nous rappelons que le décompte fait sur le salaire d'Esperanza est illégal : dans le droit privé, 1 heure manquée = 1 heure retirée et non une journée, comme s'y est crue autorisée la principale.

En ce qui concerne la mise à pied, nous affirmons y voir une sorte de double peine : s'il est impossible de revenir sur la sanction administrative, nous pensons que cette sanction (8 jours ouvrables sans salaire) ajoutée aux 7 jours de retrait, cela fait beaucoup. La DRH répond qu'"en aucun cas, un retrait de salaire ne doit être utilisé comme sanction".

En fait, au terme d'1h30 d'entretien, nous avons obtenu la reconnaissance de tous les retraits de salaire comme abusifs, et l'engagement du rectorat à contacter l'établissement payeur pour une régularisation du préjudice dans les plus brefs délais.

En résumé, des militants de syndicats pas majoritaires, mais combatifs, et d'un collectif toujours là contre la précarité et la précarisation, ont fait respecter les droits des travailleurs. Victoire peut-être petite, mais qu'en serait-il alors avec une vraie convergence des luttes ? ...

**Collectif Emplois Jeunes et après ?**

djeunes93@hotmail.com

EJ en poste: 06 21 49 55 34

EJ au chômage: 06 60 81 07 60

Permanences les mercredis soirs à 19h00,

Bourse du Travail de Paris

3 rue du Château d'Eau - M° République

(appeler avant de venir)



Manifestation nocturne Education, le 30 mai 2003 vers Bastille...

# L'explosion de l'exclusion et de la précarité, levier pour précariser tous les statuts

**Les assemblées générales de convergence des luttes contre le chômage et l'exclusion, la précarité et la précarisation, ont progressivement rassemblé des structures et des individus d'horizons très divers, syndicaux, politiques, de collectifs interprofessionnels mis en place au printemps, ou depuis -particulièrement sur la défense de la sécurité sociale.**

C'est certainement parce que ces luttes représentent "une urgence sociale (...)" et parce qu'elles peuvent contribuer à fédérer l'ensemble des mobilisations contre l'offensive du gouvernement, car la précarisation est à la fois le levier et le résultat de cette politique d'agression", comme le rappelle le texte fondateur de l'appel.

Au fur et à mesure que le pouvoir développe son offensive, on peut vérifier combien le fait de jeter dans la précarité de plus en plus de travailleurs va bien au delà du simple bénéfice économique :  
- Quand des centaines de milliers de travailleurs voient rogner leurs indemnités chômage ou leur ASS, c'est autant que les ASSEDIC -et

derrière, le patronat- n'ont pas à sortir, mais c'est aussi **accroître le nombre de catégories de chômeurs et donc la division entre eux...** c'est aussi faire **plus pression sur les travailleurs-ses** qui ont encore la chance d'être couvert-es par un statut pour les pousser à accepter des reculs sur les conditions d'emplois ou de salaires... Sous couvert de solidarité avec les plus exclus.

- C'est aussi au nom de la solidarité et de "l'équité" que le protocole d'indemnisation du chômage des intermittents a été attaqué, avec toutes les conséquences que l'on sait particulièrement sur certaines catégories (femmes



enceintes...) d'une façon qui, sans lutte, peut si facilement faire tache d'huile...

- De même c'est dans l'enseignement supérieur et la recherche que se pratique une débauche de précarité : La multiplication des auxiliaires, des contractuels, des vacataires, des ATER et autres "emplois jeunes théoriques" a permis de ne pas créer les postes nécessaires, jusqu'à l'asphyxie du système, qui met en péril l'ensemble du secteur.

**A chaque fois, l'accroissement de la précarité est synonyme de la précarisation des travailleurs qui ne sont pas encore précaires, mais qui ne tarderont pas à le devenir si on laisse la logique libérale se déployer.** D'ailleurs l'étape suivante est déjà programmée par la commission européenne et testée par le pouvoir en France comme ailleurs : des précaires jetables chaque année et en tout état de cause au bout de trois ans, et pour la fonction publique des CDI... hors statuts. Cette dernière attaque ne concerne pas que les travailleurs des services publics mais aussi tous les

usagers qui voient mettre en cause leurs droits fondamentaux (éducation, santé...)

Bien sûr, dans les trois exemples ci-dessus, les luttes ont mis du sable dans cette logique infernale. Ces succès doivent inciter à développer ce type de luttes de résistances, souvent sous des formes innovantes, dans tous les secteurs.

Mais sans perdre de vue que chacun de ces succès est fragile, incomplet et qu'il est impératif de faire converger les luttes, si on veut que ces reculs du pouvoir se confirment... et en appellent d'autres.

**Ce qui poserait, par delà les illusions électorales, la question de la satisfaction des revendications portées par le mouvement du printemps 2003 et d'une alternative à la politique libérale au service du MEDEF et du capitalisme mondial, en imposant la reconquête des droits sociaux et en en arrachant de nouveaux!**

**Validé en AG -Mai 2004**

## Vers la Convergence des luttes contre le chômage, l'exclusion, la précarité et la précarisation

*Texte voté en AG, le 3 février et réactualisé en AG pour la manif du 1er mai 2004 :*

Le projet libéral des Etats européens se concrétise en France en remplaçant les droits liés à l'emploi par le développement d'une main d'oeuvre jetable, flexible, soumise et rapidement remplaçable : CDI menacé, Intermittents, CDD, Intérim, incitation à l'activité libérale, chèque emploi service, RMA, ...

En opposition au projet de Constitution européenne qui valide plusieurs décennies de destruction sociale, nous inscrivons nous-mêmes dans l'Europe, par nos luttes, les droits sociaux fondamentaux et les libertés.

La lutte contre le chômage, l'exclusion, la précarité et la précarisation est prioritaire. D'abord parce que c'est une urgence sociale, mais aussi parce cette lutte peut fédérer l'ensemble des mobilisations contre l'offensive de ce gouvernement, car la précarisation est à la fois le levier et le résultat de cette politique d'agression :

**- Démantèlement des services publics et des statuts de leurs personnels**

**- Casse des garanties sociales acquises par les luttes : Sécurité sociale, Retraites, UNEDIC, Allocations chômage, ASS, droit du travail...**

**- Criminalisation des mouvements sociaux, de la pauvreté, et répression généralisée contre les jeunes, les immigrés, les femmes, et contre celles et ceux qui luttent**

**- Précarisation de l'environnement qui menace à court terme notre planète...**

Face à la flambée des loyers, l'intensification des expulsions, la privatisation des logements sociaux, nous exigeons un moratoire sur les expulsions et l'application du droit au logement pour tous et toutes.

La victoire des 35 recalculés de Marseille est porteuse de grands espoirs pour des centaines de milliers de chômeurs. Si les cotisations doivent être augmentées, les entreprises doivent être mises à contribution à la mesure de leurs capacités à dégager des profits.

**L'AG décide :**

**- de réunir régulièrement des assemblées générales de convergence des luttes. Prochaine réunion le 31/08 à 19h 00 à la Bourse du Travail de Paris, 3 rue du château d'eau.**

**- d'aller vers la mise en place au niveau des quartiers, des villes, de structures de conver-**

**gence des luttes contre le chômage et l'exclusion, la précarité et la précarisation**

**- de contribuer à fédérer, dans la recherche de la plus large unité, les initiatives (manifestations, actions en direction des symboles de la précarisation...), ainsi que les réseaux d'information.**

**Face à l'offensive de ce pouvoir au service du MEDEF et du capitalisme français, européen et mondial, tous ensemble résistons, allons vers la reconquête des droits sociaux et arrachons en de nouveaux !**

**Associations et structures interprofessionnelles:** AC !, Apeis, Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs, Attac, Collectif Emplois Jeunes et après?, Collectif de Prévention Spécialisée IDF, Fondation Copernic, Marches Européennes contre le chômage et les exclusions, MNCPC, Secours rouge, Stop Précarité

**-Structures syndicales :** CNT-CAC, CNT Culture-communication-spectacle RP, CNT Education 93, Emancipation/Ecole Emancipée Intersyndicale, G10 solidaire, Snuclias-FSU, SNU-Tefi-FSU, SNU-Asfp-FSU, Sud-Anpe, Sud Education Paris, Sud-Rail

**- L'AG est soutenue par les organisations politiques suivantes :** Les Alternatifs, Alternative Libertaire, JCR, Prolétaires Communistes, PCF, Union des Anarchistes, les Verts



# La faillite de l'UNEDIC à la lumière de la victoire des recalculés

*Le Ministre BORLOO a donné raison aux chômeurs recalculés en lutte contre une amputation des droits dont ils refusaient d'être victimes. Cette mobilisation contre la résistance à la précarisation met en évidence, sous différents aspects, l'échec de l'UNEDIC à remplir ses missions de délégation de service public.*



Dans l'histoire de cette crise, la première faillite est celle de la majorité de gestion de l'UNEDIC. Ces organisations signataires des accords apparaissent bien comme incapables de garantir et financer un système d'indemnisation protégeant efficacement les salariés contre le risque "chômage - précarité". Parce qu'ils n'ont pas voulu anticiper la fin de l'embellie économique des années 1999-2000 - allant jusqu'à baisser le taux des contributions - sans imaginer d'autres modes de financement, le système est en crise financière. Et plutôt que d'étendre et de garantir les droits, ils font le choix de réduire la proportion de chômeurs indemnisés. Ces mesures sont décidées secrètement, dans l'urgence et sans débat alors que pourtant plusieurs millions de salariés chômeurs ou précaires sont concernés. La responsabilité spécifique du gouvernement RAFFARIN II constitue le deuxième

moment de déficience du système d'assurance chômage. Le Ministre FILLION a agréé en février 2003 cet accord, c'est-à-dire lui a donné force de loi. Il pouvait refuser après avoir évalué les manquements au respect des droits des salariés, l'absence d'équilibre financier, la légalité douteuse des dispositions. Ce dernier point est maintenant traité par les juges, administratifs et judiciaires...

Le Ministre affirmera aux députés que ce recalcul de droits ouverts ne s'appliquerait pas !

Le droit à l'information, le respect des chômeurs et de leurs droits constituent le troisième volet de cet inventaire. Jamais les chômeurs concernés n'ont été informés du contenu de l'accord, de la position du Ministre d'agréer l'amputation des droits. L'Assedic attendra les 6 derniers mois pour informer de l'amputation du 1er janvier.

A ce niveau, il s'agit moins d'un défaut d'information que d'une volonté de désinformation. Enfin, et c'est bien le principal aspect de cette faillite, cette crise met en évidence les incohérences du système d'indemnisation à trois têtes (ASSEDIC, ASS, RMI).

- En janvier 2004, comme chaque mois, 60 % des chômeurs sont sans indemnité, mais avec cette fois l'injustice de la situation souli-



gnée par le nombre de personnes concernées: parmi les 265 000 chômeurs exclus de façon anticipée de l'assurance chômage, la majorité sont sans aucun revenu individuel. La sévère réglementation interdit à la majorité l'accès aux minima sociaux : ASS, RMI (le plafonds de ressource est celui du foyer, et le RMI reste toujours interdit aux moins de 25 ans.)

- Le montant de ces minima sociaux auxquels un tiers d'entre eux a droit permet à peine de survivre : se loger ou se nourrir, mais pas de projet.

- Le simple rétablissement dans leur droit ne les protège pas de l'avenir : les Recalculés de janvier seront à nouveau tous hors-Assedic dans quelques semaines, après l'épuisement



de leur trop courte durée d'indemnisation.

**Cette crise de l'UNEDIC aura pour sortie par le haut la remise à plat du dispositif actuel par son unification et sa démocratisation, la continuité et l'égalité des droits, l'indemnisation de toutes les formes de chômage et de précarité et une allocation individuelle, au minimum égale au SMIC.**

**AC ! Agir ensemble contre le Chômage**

**Site Web :** <http://www.ac.eu.org>

**Boîte e-mail :** [ac@ras.eu.org](mailto:ac@ras.eu.org)

**Adresse :** 23 bis rue Mathis - 75019 Paris

**Téléphone :** 01 40 09 27 49

## Souscription pour soutenir les "Recalculés"

L'engagement des Recalculés et leur victoire au TGI de Marseille confirmée à Paris et Créteil ensuite, ont conduit le ministre à réintégrer l'ensemble des chômeurs recalculés dans leurs droits. **Aujourd'hui malgré cette victoire acquise pour toutes et tous, l'UNEDIC se rebiffe et fait appel du jugement des tribunaux.**

**Le combat sur ce principe de droit est primordial car il peut s'appliquer plus largement à l'ensemble des acquis sociaux des citoyens (Retraites, Indemnités journalières...).** La bataille des chômeurs risque de conduire jusqu'à la cassation. Cet acharnement de la part de l'UNEDIC et des ASSEDIC nous coûte très cher.

### HISTORIQUE

**20 décembre 2002 :** Devant les difficultés financières, dues à leur gestion calamiteuse, les organisations patronales : CGPME,

**MEDEF, UPA, et 3 syndicats : CFTD, CFTC, CGC ont conclu un accord réduisant la durée d'indemnisation des chômeurs.** L'amputation, pouvant aller jusqu'à 14 mois, avec application rétroactive des droits déjà ouverts, doit toucher jusqu'à 850 000 personnes en 2005.

**8 février 2003 :** Cet avenant est agréé par le gouvernement.

**8 septembre 2003 :** Constitution de l'Assemblée Générale à la Bourse du Travail de ce qu'on appellera désormais : "Les Recalculés" avec le soutien des associations de chômeurs (AC, APEIS, MNCP et CGT chômeurs). Des actions en justice contre l'UNEDIC et les ASSEDIC sont alors engagées dans plus de 40 villes en France.

**Janvier 2004 :** Refus des tribunaux de juger en référé malgré l'urgence.

**15 avril 2004 :** Jugement du TGI de Marseille favorable aux "Recalculés".

**11 mai 2004 :** Annulation de l'agrément en Conseil d'Etat.

**25 mai 2004 :** Jugement du TGI de Créteil favorable aux "Recalculés".

**27 mai 2004 :** L'UNEDIC et l'ASSEDIC assignent les plaignants de Paris et Créteil en appel à jour fixe le 23 juin 2004.

**29 mai 2004 :** Ré-agrément ministériel de la convention expurgée des articles concernant le recalcul.

**23 juin 2004 :** Jugement en appel à 9h et 14h (Venez nombreux ! Palais de Justice, M° Cité)

### Souscription nationale

**Donnons-nous les moyens de nous défendre!**

Faites parvenir des fonds, en espèces contre reçu ou de préférence un chèque à l'ordre de :

**Chômeurs en lutte - Appel PARIS**

à envoyer à AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE  
23 bis rue Mathis- 75019 Paris

AG tous les lundis, 14h, Bourse du Travail de Paris  
3 rue du Château d'Eau - M° République

# DANS L'EDUCATION COMME AILLEURS, FAISONS CONVERGER LES LUTTES



*Les annonces de la droite masquent à peine l'aggravation, après les élections européennes, de sa politique de guerre sociale, au service du MEDEF et du capitalisme européen et mondialisé :*

- poursuite de la casse de la protection sociale, avec la sécu après les retraites, et la couverture des chômeurs

- poursuite du démantèlement des services publics, avec l'austérité et la mise en concurrence budgétaire tous azimuts (LOLF), la réforme de l'Etat et la décentralisation, la marchandisation, dans le cadre de l'AGCS et des mesures de la commission européenne, l'attaque des statuts et l'organisation systématique de la précarité, l'offensive contre les droits du travail et de grève...

On mesure concrètement dans l'Education, la progression au jour le jour de ces attaques dont les premières victimes sont les TOS, les vacataires et les contractuels, les emplois jeunes et les assistants d'éducation, les étudiants surveillants... Mais dont tous les personnels et les jeunes en formation font les frais au quotidien. Alors que les jeunes se destinant à l'éducation (stagiaires et étudiants) se mobilisent contre la balkanisation des postes de titulaires, le gouvernement annonce la mise

en place de CDI...hors statuts. Le gouvernement ne fait pas mystère de sa stratégie : attaquer les statuts et diviser les personnels des services publics, pour faciliter leur mise sur le marché.

## Poursuite de la politique "sécuritaire".

Le pouvoir joue aux apprentis sorciers en exploitant les tensions entre communautés et en présentant les victimes du libéralisme, comme les boucs émissaires des difficultés (Rroms, jeunes des banlieues...). Il accroît encore la répression, la criminalisation, la délation, pour ne pas répondre sur le plan social à la pauvreté et aux revendications des mouvements sociaux, il s'acharne contre les militants radicaux, au mépris de l'humanité la plus élémentaire. Alors que dans le même temps, il a l'impudence de blanchir les Papon et grands délinquants de la finance (Elf...).

On doit analyser pourquoi, malgré l'échec aux élections régionales de son personnel politique, ce pouvoir se considère en capacité de poursuivre une telle guerre de classe, insolente et revancharde. L'échec du mouvement du printemps vient en premier à l'esprit, mais il ne faut pas perdre de vue que si le gouvernement n'a pas pu imposer sa politique avant les régionales et **s'il a été sanctionné électoralement, c'est notamment à cause des intermittents, des chercheurs, des**

**chômeurs, et de toutes celles et ceux qui ont continué à se mobiliser dans la dynamique du mouvement du printemps et y compris juste avant les élections.**



Le 11 novembre 2003, les Intermittents envahissent le JT de France 2

Force est de constater, dans cette situation pour le moins paradoxale dans laquelle nous nous trouvons, la responsabilité des directions des organisations politiques et syndicales qui se présentent comme porteuses des intérêts des travailleur-se-s. qui n'ont, à aucun moment, mis toutes leurs forces dans la confrontation avec le pouvoir, où se joue pourtant, l'ensemble des acquis des mobilisations ouvrières et des politiques sociales (Front Populaire, programme social de la résistance, 68, 95...) : Revenons d'abord sur les conditions de cet échec des grèves du printemps : En mai et juin, alors que la mobilisation interprofessionnelle entraînée et entretenue par la longue grève de l'éducation, était en capacité de

mettre sérieusement en difficulté le gouvernement le MEDEF et la CFDT, les directions syndicales réformistes (CGT ; FO ; intersyndicale enseignante, FSU en tête), ont préféré, plutôt que d'offrir la perspective de la grève générale, organiser l'attentisme et la division des forces syndicales. Même si la direction de la CGT porte une responsabilité historique dans l'échec du mouvement, la direction de la FSU (et de certains de ses syndicats) n'a toujours pas rendu de comptes sur le dévoiement de l'unité syndicale pour tirer les revendications vers le bas, sur la tenue à l'écart d'organisations syndicales très impliquées dans le mouvement,



Manif anti medef à Lyon le 5 juin 2003

sur la dénonciation des outils de gestion démocratique dont les grévistes se sont dotés (AG, Coordinations...), sur l'annonce d'un "changement de ton gouvernemental", puis "d'avancées significatives incomplètes", formule prononcée alors que la manifes-





tation du 10 juin se faisait matraquer, dont chacunE aura pu depuis peser chacun des termes... La FSU a lâché les TOS et sifflé la reprise aidant la CGT et FO à la faire le 12.

**Pour justifier cette stratégie les directions syndicales réformistes ont théorisé l'incapacité des forces politiques de gauche à apparaître comme une alternative, marquant ainsi leur absence d'indépendance par rapport à la gauche gouvernementale et leur incapacité à présenter des perspectives hors de ce cadre politique.**

Elles ont surtout veillé à garder le contrôle d'une dynamique qu'elle ont senti près de leur échapper, en dénonçant, quand elle ne la combattait pas, l'autonomie du mouvement et en laissant le pouvoir frapper durement au niveau des prélèvements salariaux, ce qui rend plus difficiles les grèves reconductibles. Et c'est cette dynamique qu'elles choisissent une fois de plus d'abandonner aux politiques en ne dénonçant pas les gesticulations du gouvernement pour donner l'impression de "répondre" aux secteurs les plus mobilisés et aux injustices sociales les plus criantes, en laissant les secteurs se mobiliser en ordre dispersé, sur des bases corporatistes.

Par exemple, l'appel à la grève du **25 mai 2004** sur une **plate forme éducation, alors que des sections, des syndicats ont fait savoir que ce n'était pas à la hauteur des enjeux, notamment sur la protection sociale et sur la décentralisation**, apparaît comme une mobilisation délibérément tardive, portée par des bureaucraties qui veulent



Ag interpro à Gennevilliers le 9 juin 2003, avec notamment des salariés de la Poste, la RATP (bus-métro), France Telecom, des communaux, enseignants..

montrer qu'elles agissent, en limitant les risques de se faire déborder cette fois.

En faisant le choix de cette tactique d'escarmouches, les directions réformistes ne peuvent plus clairement montrer :



Le 10 juin, réfugiés à l'Opéra, après la charge des CRS, l'internationale des manifestants dans les escaliers et les sifflets du public aux balcons!

- qu'elles sont sensibles à des considérations de reconnaissance, d'intégration à l'appareil entre autre au niveau de la gestion des caisses de la Sécu, ou de l'appareil bureau-cratique de la Confédération Européenne des Syndicats, toute acquise à la commission européenne.

-qu'elles sont prêtes à attendre trois ans le retour aux affaires de la gauche gouvernementale, qui a pourtant montré qu'à chaque fois, elle est mise en situation de rentrer dans le moule libéral.

Et d'ici là ? Une défaite électorale qui n'est pas articulée avec les luttes n'empêchera pas ce gouvernement défait

de mener jusqu'au bout sa politique de destruction sociale contre la sécu, les services publics, les droits du travail, les libertés...

**Pourtant, c'est à une contestation radicale et déterminée de la politique libérale que nous assistons depuis quelques mois :**

- 11 mois de lutte ininterrompue des intermittentEs pour abroger un accord syndical qui les condamnent à la misère et à la disparition. 11 mois de défense d'un système culturel permettant la création, l'inventivité, l'expression de toutes et de tous pour l'enrichissement permanent de la pensée...

- des mois de lutte des excluEs des ASSEDIC, "RecalculéEs" malgré elles et eux, bravant la volonté de paupérisation accrue des classes les plus exploitées...

- Une mobilisation sans précédents des étudiantEs, notamment des STAPS, que l'on voudrait vouer à un avenir incertain

- Des chercheuses et chercheurs qui sont alléEs jusqu'à abandonner leurs responsabilités pour dénoncer la mise en pièces de la recherche publique

- Enfin, des travailleuses et travailleurs sociaux qui refusent la criminalisation des populations en difficulté auprès desquelles ils interviennent, par le biais de la délation et d'un suivi de type policier.

Pourtant, un peu partout, dans les Services Publics les grèves se succèdent sans que se dessine la perspective d'un mouvement d'ensemble, prolongé et déterminé.

Or, nous le savons très bien: face à un pouvoir ouvertement asservi aux intérêts du MEDEF, face à des forces politiques entièrement acquises aux diktats du marché qu'elles imputent à l'Union Européenne, face au libéralisme mondialisé qui vise à tout marchandiser, y compris les besoins de 1ère nécessité comme l'Education, la Santé, l'eau ou l'énergie, **la victoire des populations opprimées et exploitées ne peut passer que par la grève générale.**

Il est de notre responsabilité de la préparer et de nous en donner les moyens : **face à la division syndicale, à l'émiettement persistant du syndicalisme, nous devons aller vers l'unification syndicale** et éviter toute démarche qui ne ferait qu'attiser les concurrences actuelles entre fédérations ou confédérations. **Nous devons, dans le même temps, favoriser la démocratie dans les luttes, en soutenant partout leur autogestion par les personnels concernés. Les outils existent, la plate forme du printemps, les AG intercatégorielles, des collectifs interprofessionnels qui continuent à se mobiliser sur les revendications ou se mettent en place sur la défense de la protection sociale, les réseaux d'information et de mobilisation des établissements (Réseau des bahuts, Educenlutte...).**

Emancipation,  
Tendance intersyndicale

Olivier Vinay : 06 20 55 57 61

olivier.vinay@laposte.net

L'Emancipation, c'est aussi une revue syndicale et pédagogique :  
emancipation.cd@wanadoo.fr



# Pour que l'intermittence reste un choix et non une fatalité qui s'impose à tous

**L'attaque sociale du patronat contre les salariés et les précaires ne compte plus ses victimes** : retraites, UNEDIC, professionnels du spectacle, personnes âgées (suppression des aides personnalisées, baisse des pensions, ...), fermetures massives d'usines et délocalisations, ...

Le régime de l'intermittence du spectacle concerne les artistes et techniciens salariés à employeurs multiples ; ils sont 102 000 en France, dont 40 000 n'atteignent pas les 507 heures et ne perçoivent donc aucune indemnité chômage. On trouve ensuite les permanents travaillant dans les salles de spectacle qui n'entrent pas dans le calcul financier des annexes 8 & 10, leurs cotisations allant dans la caisse du régime général.

Aujourd'hui, le budget de la culture atteint à peine le 1% du budget de l'état. Les différents gouvernements se sont directement reposés sur le système d'indemnisation des intermittents pour pallier cette carence. Le patronat du spectacle a planifié et amplifié ce financement de la création artistique par le chômage, **accroissant ainsi ses bénéficiaires et payant ses salariés avec leur propre contribution au régime par répartition.**

L'augmentation des subventions redéfinie dans une

réelle redistribution des richesses, voire d'un service public, ne peut s'entendre sans une réelle transparence et un contrôle par les salariés des commissions attribuant les aides.



A l'heure actuelle, l'exclusivité vers les mêmes structures ne profite qu'à une minorité, aggrave l'inégalité entre traitements salariaux et accroît l'enrichissement individuel avec de l'argent public. N'est-il pas étonnant que certains bénéficiaires siègent eux-mêmes dans ces commissions ?

La suppression de la date anniversaire accentue l'inégalité salariale puisque les heures accomplies en début d'ouverture de droits ne sont pas obligatoirement prises en compte. Les fausses "économies" se



font ainsi au détriment des allocataires qui perçoivent à peine plus que l'ASS. Le fonds de soutien promis par le gouvernement va, comme la création de l'ASS et du RMI pour le régime

général, servir à moyen terme à élaguer **les plus fragiles hors de la solidarité interprofessionnelle, pour remplacer l'indemnisation fondée sur la cotisation par un assistant public fondé sur une fiscalité opaque** et restrictive à tout moment, renforçant un vivier de main-d'œuvre prêt à accepter n'importe quelles conditions de travail pour survivre.

**La disparition des conditions actuelles d'indemnisation des intermittents** et l'intéressement ciblé des fonds publics cooptant certaines structures, menacent directement la pluralité des formes d'expression culturelle et artistique.

Cette organisation des métiers du spectacle à partir de l'intermittence et de l'individualisation des conditions de travail a peu à peu contraint les salariés à se comporter comme des travailleurs indépendants,

des employeurs à ne pas recourir au CDI ; elle a pour objectif la fédération de compagnies et de studios de cinéma offrant des emplois permanents, permettant de limiter l'aliénation que peut devenir la précarité sociale de l'intermittence.

**Nous exigeons le retrait de l'accord signé par le gouvernement.** Nous appelons à maintenir le rapport de force sur les prochains festivals et autres événements culturels jusqu'à son abrogation, vers une **renégociation entière de la convention UNEDIC** (transparence des comptes, élections de réels représen-



tants des salariés et augmentation massive des cotisations patronales, créées grâce à notre travail.)

Nous exigeons de véritables interventions de l'inspection du travail, aux côtés des salariés, pour le paiement intégral des jours travaillés, afin d'empêcher les recours abusifs à l'intermittence, qui réduisent les coûts salariaux en augmentant les profits des productions.

Nous réclamons dès à présent une **harmonisation par le haut des conditions d'accès à l'indemnisation chômage** et refu-

sons que la chasse aux "déficits", profitant aux employeurs, passe par la répression des chômeurs.

*CNT CC secteur Spectacle  
Tel : 01 43 72 21 67*

*E-mail: spectacle.rp@cnt-f.org*



# RESISTONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES

"Résistons Ensemble" a été formé à la suite du Forum de St Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, Marseille, Toulouse, région parisienne, Londres, Heidelberg, etc...) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à oeuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

LA **LSQ**\*  
VOUS PRÉSENTE SES NOUVELLES  
ASSISTANTES SOCIALES



"RASSUREZ-VOUS...  
ON S'OCCUPE DE TOUT"

(\*) LOI SUR LA SÉCURITÉ QUOTIDIENNE

Ce réseau est un outil d'information qui collecte les cas de bavures, meurtres, tabassages, brutalités poli-

cières, pénitentiaires et sécuritaires, militarisation des quartiers populaires, et qui tente de rendre compte de la politique sécuritaire actuelle ainsi que de l'ensemble des initiatives, actions, manifestations, expériences organisant la résistance dans ce domaine.

Ce réseau internet est constitué d'une liste d'information et d'une liste de discussion. Il a pour objectif d'une part de médiatiser ces faits totalement illégaux, commis au nom de la sécurité publique, souvent très peu connus et qui bénéficient d'une impunité certaine, tout en tentant de déconstruire le discours sécuritaire des médias traditionnels, et d'autre part d'aider à la solidarité d'un plus grand nombre pour permettre un soutien nécessaire aux victimes, aux familles, aux groupes, aux quartiers, aux associations touchées par ce fléau qui s'aggrave mais ne date certes pas d'aujourd'hui.

Un feuillet RESISTONS ENSEMBLE recto/verso paraît chaque mois et peut être photocopié et donné dans les quartiers, les manifestations, les festivals, les débats et mis sur les tables de presse des évène-

ments des différentes luttes. On peut se le procurer à :

**resistons\_ensemble@yahoo.fr**

Pour plus de renseignements sur la vie du réseau, sur des conseils juridiques... on peut consulter le site :

**http://resistons.lautre.net**

Pour s'abonner à la liste d'information: [http://listes.samizdat.net/www/info/resistons\\_ensemble](http://listes.samizdat.net/www/info/resistons_ensemble)

Pour s'inscrire à la liste de discussion: [http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resistons\\_ensemble](http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resistons_ensemble)



**Arrestations musclées à la fin de la manif le 10 juin 2003, une cinquantaine d'arrestations, une manif nocturne, un collectif de soutien, les camarades ont été relâchés dans les 48h**

## Non à l'assassinat des militants d'Action Directe Liberté immédiate !

**17 ans de détention, dont une bonne moitié en isolement dur, des conditions toujours exceptionnelles, renforcées, "torture blanche", sciemment appliquée, un vrai programme d'anéantissement appliqué pour détruire physiquement et psychologiquement les militants d'Action Directe, arrive à ce résultat !**

Nathalie Ménigon est en danger de mort suite à plusieurs accidents vasculaires et une lente dégradation de son état physique. Georges Cipriani a subi internement psychiatrique et camisole chimique, son état s'est dégradé à cause de l'isolement carcér-

ral. Maintenant, Joelle Aubron et Jean-Marc Rouillan ont un cancer et leur maladie s'aggrave de jours en jours. Elles/ils sont en danger de mort!

L'Etat n'a aucune excuse pour ne pas les libérer ! Il est déjà responsable de la dégradation de leur état de santé physique et psychique.

Ces militants ont résisté héroïquement pendant des années, abandonnés par les organisations opportunistes.

Avec toutes les réserves et doutes qu'on peut avoir par rapport à leur

histoire et choix, on ne peut pas nier l'essentiel : elles/ils se sont battus pour la cause du prolétariat, pour la révolution, contre le parlementarisme, vitrine légale du système d'exploitation et d'oppression. Elles/ils ont eu le courage de mener la lutte armée, pas le terrorisme dirigé contre les masses, le terrorisme des Etats impérialistes, où les enfants sont déchetés par leurs bombardements "humanitaires".

Aujourd'hui, on assiste à une grave dégradation de la situation sociale et mondiale, où se déchaîne leur logique implacable d'exploitation et de violence de classe. Il faut développer un

front uni, serrer les rangs, résister et défendre tous ceux qui, pour différentes raisons, subissent les extensions de la répression, par les lois spéciales (Perben, Sarkozy, etc...). Résister contre le renforcement des pouvoirs de police, la violence qui l'accompagne dans les cités, et contre les mouvements sociaux.



Nathalie Ménigon,  
Collage réalisé par une compagne de prison  
de Nathalie Ménigon, pour en savoir plus :

<http://www.action-directe.net/modules.php?name=People>

Se battre contre les lois liberticides, contre la militarisation des quartiers, pour la libération des combattants issus de la classe ouvrière, c'est se battre pour la cause du peuple.

Dans l'actuel désordre mondial causé par l'impérialisme, les peuples se révoltent toujours plus. Quelques fois, se laissant diriger par des factions bourgeoises réactionnaires, quelques fois retrouvant le chemin de la Révolution prolétarienne, de la guerre populaire. C'est le cas en Turquie, au Pérou, en Inde et au Népal. C'est pourquoi le Secours Rouge soutient les luttes de leurs prisonniers.

En Turquie 112 prisonniers sont morts depuis le début de la lutte contre l'isolement carcéral. Au Pérou, des milliers de prisonniers de la guerre de classe pourrissent dans les prisons, le dirigeant du PCP, le Président Gonzalo est dans l'isolement le plus total depuis des années, vivant une mort lente voulue par l'Etat péruvien. En

France, les 4 militants d'Action Directe risquent désormais leur vie, à tous moments.

**EXIGEONS LEUR LIBERATION !  
NON A LA TORTURE BLANCHE !**

**L'ISOLEMENT CARCERAL EST  
UNE TORTURE !**

**FRONT UNI DE CLASSE CONTRE  
LA REPRESSION !**

**LA RESISTANCE DES PEUPLES  
N'EST PAS DU TERRORISME !**

**IMPERIALISTES, C'EST VOUS LES  
TERRORISTES !**

*Secours Rouge*

C/O CICP

21, ter rue Voltaire  
75011 Paris

Courriel : [secoursrouge@free.fr](mailto:secoursrouge@free.fr)

**Dernière minute : Joelle Aubron a été libérée mercredi 15 juin 2004 pour des raisons médicales, comme elle le soulignait à sa sortie de prison : "L'objectif est toujours la libération de nos camarades".**

Lire des chroniques carcérales de Jean-Marc Rouillan:  
[http://cequifautdestruire.org/mot.php3?id\\_mot=23](http://cequifautdestruire.org/mot.php3?id_mot=23)

## La contre-réforme de la Sécu ou comment casser la répartition solidaire ?

### 1. Le "trou de la sécu", prélude indispensable au recul du système par répartition ?

**"Le système est devenu fou" déclame Douste-Blazy, nouveau préposé à la protection sociale. Nous sommes au moins d'accord sur ce point avec le nouveau ministre : on ne cesse de faire des cadeaux au patronat en les exonérant de cotisations alors que les entreprises n'ont jamais autant licencié, flexibilisé, délocalisé, précarisé. Système d'autant plus absurde que l'on parle de "sauver la Sécu" comme on a "sauvé la Retraite par répartition", c'est à dire en ouvrant la voie aux fonds de pension à la française.**

C'est toujours la même méthode : on légifère sur un recul des droits à la retraite (par l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein) afin d'inciter les travailleurs (qui le peuvent, sélection par l'argent oblige) à se

constituer un capital de sécurité. D'où la mise en place du Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) dès avril 2004... Pour la branche maladie, l'optique reste la même, le gouvernement prévoit un recul des remboursements de soins par l'assurance maladie pour pousser le plus de personnes possible à souscrire à un contrat privé ou mutualiste. C'est bien connu, on sauve la répartition en mettant en place la capitalisation, merci professeur Reagan !

On crie au déficit ! Il est de 13 milliards d'euros cette année et ça sera bien pire dans les prochaines années ; donc il est urgent de réformer !

Les raisons du "gouffre financier" de l'assurance maladie semblent évidentes pour les déclamateurs gouvernementaux : il y a trop de dépense de santé ! Les travailleurs se paient le luxe d'être malades, de se soigner et surtout d'être remboursés ! La conséquence logique tombe sous le sens : il

faut procéder à des remboursements massifs de frais médicaux en départageant les "petits risques" ( qui ne seront plus remboursés par la Sécu) des gros risques. On appelle ça la "responsabilisation des assurés" .

**Et pourtant ! De l'argent il y en a dans les poches du patronat !**



Pas assez d'argent ? Il manque donc des cotisations ! En augmentant la totalité des salaires (donc des cotisations puisqu'elles font partie du salaire brut), on dégage 3 milliards d'euros pour la Sécu.



Autre chiffre évocateur : 100 000 chômeurs de moins, c'est un milliard d'euros de cotisations en plus. Aller en ce sens-là, c'est évidemment faire le choix de donner plus aux travailleurs au détriment des profits. Or c'est la tendance inverse qui s'impose : depuis 1983, la part de la richesse nationale (PIB) consacrée aux salaires est passée de 69 % à 60 % pendant que celle des profits augmentait de 31 à 40 %. Les richesses sont produites par les travailleurs alors que leur répartition leur échappe de plus en plus... Et que dire des 90 milliards de plus-values financières réalisées par les entreprises et non touchés par les cotisations ?

Laisser cet argent dans les caisses des patrons et des financiers au lieu de le reverser aux travailleurs par le biais des salaires (donc par les cotisations) relève d'un choix politique parfaitement déterminé.

La sécurité sociale, mise en place en 1945, assure à tous les salariés une continuité des revenus en cas de maladie et en fin d'activité (retraite). Les ressources viennent de cotisations sociales payées par le patronat et par les salariés. Ces cotisations prélevées sont dirigées en flux direct aux salariés assurés inactifs ( pour cause de chômage, maladie, retraite). Ce sont des sommes énormes qui transitent par ce système appelé "par répartition". Cette part du salaire est dite "socialisée", c'est à dire mise en commun. Il n'y a pas d'équivalence stricte entre ce qu'on verse en cotisations et ce qu'on reçoit en prestations. Le versement de la cotisation "ouvre droit à" la prestation ; le système est dit "universel".

## 2. "Sauver la Sécu", leurs "solutions" et les nôtres

La branche maladie est financée par la CSG, qui a remplacé les cotisations sociales maladies. La CSG n'est pas une cotisation mais un impôt.

Elle touche les "ménages". Ainsi un grand patron comme Martin Bouygues est touché en tant que contribuable au même titre qu'un facteur. Il n'est pas redevable, en tant

qu'employeur, d'une cotisation payée pour chacun de ses salariés. La CSG se compose à 93 % de revenus issus du travail.

\*Les sommes récoltées et le taux de la CSG sont gérées par les dirigeants politiques, à la différence des cotisations, qui relève du rapport salarial, donc d'accords professionnels. Ces derniers sont conclus dans le cadre d'une négociation syndicale, souvent issue d'un rapport de force travailleurs /patronat. L'usage de ces fonds et le degré d'imposition relèvent de la décision des politiques. Les chefs d'entreprise s'exonèrent de fait du poids économique des cotisations maladies grâce au financement accru de la Sécu par la CSG.

Il y a un partage programmé des tâches par l'Etat entre :

- le maintien d'une assistance minimale pour tous, financée par l'impôt
- le développement de couvertures complémentaires, laissant la part belle aux assurances privées et aux mutuelles.

### La cotisation, un élément du salaire, "le salaire socialisé"

La cotisation fait partie intégrante du salaire. Le salaire direct, issu d'un tarif fixé par des conventions collectives, dépend du rapport de force entre patronat et travailleurs d'une branche d'industrie. Le salaire brut est géré par les caisses de Sécu, qui le distribuent directement en prestations. C'est un flux direct de la cotisation à la prestation. La nature est toute différente pour une compagnie d'assurances privées ou un fonds de pension, qui stockent les sommes versées avant de fournir des prestations individualisées en fonction du profil

du client. Plus le client est identifié comme étant un profil "à risques"(d'être malade donc d'exiger des prestations), plus son contrat d'assurances sera onéreux. Le titulaire du contrat.

Pourquoi cet ancrage de la cotisation dans le rapport Capital/Travail est essentiel ?

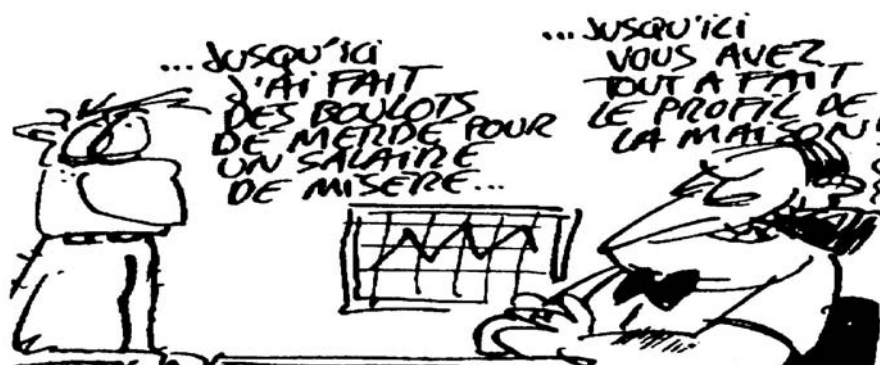
**\*Les bénéficiaires de la Sécu jouissent d'un droit à prestation universel, en tant que salariés. Qu'il soit chômeur, actif, retraité ou malade, le salarié est reconnu en tant que travailleur, comme ayant-droit de la sécurité sociale. Cet aspect est fondamental car il pose comme principes :**

**-la solidarité entre travailleurs par la répartition**

**-la responsabilité économique du patronat dans le financement de la Sécu**

\*Il confisque aux hommes politiques la gestion d'une partie des revenus des travailleurs : le salaire socialisé. L'Etat intervient par l'impôt dans une logique assistantielle d'aide aux plus pauvres. Grâce à la cotisation, il n'y a pas de "pauvres" mais des "salariés inactifs", dont le revenu est maintenu. Si le patronat estime que les salariés inactifs (au sens de production de valeur marchande) pèsent trop financièrement, charge à lui de les réemployer tout en respectant les tarifs salariaux négociés dans les conventions collectives.

**\*La cotisation est une arme économique au service des travailleurs. Elle permet, à hauteur de 300 milliards d'euros par an, de financer les retraites, les allocations familiales, les remboursements de frais médicaux de millions de salariés.**



Elle est strictement indexée sur le salaire net, et suit donc son évolution. **L'arrêt des exonérations de cotisations est dors-et-déjà une urgence. Mais lorsqu'on voit la part du PIB consacrée au travail (donc aux salaires) incessamment rongée par le capital, on comprend qu'il faut massivement augmenter les salaires donc les cotisations.** Si c'est le seul moyen de "sauver la Sécu"

(rappelons qu'1 % du PIB en plus pour le travail, c'est 15 milliards de plus pour les salaires), en tant que révolutionnaires à la CNT, nous ne nous contenterons pas de maintenir le statu-quo de comptes "équilibrés" de la sécu.

**Les richesses produites dans les entreprises sont le fruit de l'activité des travailleurs, elles doivent donc leur reveni ! Le salaire (net +**

**socialisé) est un levier pour se réapproprié notre dû.**

**Tout est à nous !**

**Rien n'est à eux !**

**Tout ce qu'ils ont, ils nous l'ont volé !**

*CNT*

*33 rue des Vignolles - 75 020 Paris*

*Tel : 01 43 72 09 54*

*http://www.cnt-f.org*

*br.rp@cnt-f.org*

## INTERMITTENCE ET PRECARITE

**Allocution prononcée lors de la conférence de presse avec Jean Luc Godard à Cannes le 18/05/04 par la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France**

Notre tâche ici serait de vous faire voir en parlant. Une des tâches de la politique aujourd'hui serait de rendre visible ce qui est invisible. Ce pour quoi nous sommes à Cannes. Ce pour quoi nous avons besoin du cinéma. Lorsque nous avons rencontré Jean-Luc Godard, nous avons notamment parlé de "Six fois deux", série de films plus jamais montrée. D'autres nous avaient parlé de "Six fois deux", c'est-à-dire nous l'avaient montré ; nous pouvions parler de cette série alors que nous ne l'avions pas vue. Nous pourrions donc partir de là, afin de vous faire voir notre situation.

Depuis onze mois, nous butons, patients et déterminés, contre des murs. Ces murs s'appellent MEDEF (mouvement des entreprises de France), CFDT (confédération française du travail), Industrie Culturelle, Emploi, Etat. Depuis juin 2003, nous avons dit intermittents et précaires, nous n'avons pas dit artistes et techniciens. Pourquoi : parce que nos pratiques (nous avons eu le temps d'y penser), ne peuvent pas se nommer selon ces clichés et ces catégories, parfois antagonistes. Nous sommes une coordination. Nous ne disons pas pour autant que l'art, les techniques, l'histoire et les histoires, ne sont pas des éléments nécessaires à la fabrication d'une oeuvre. Nous sommes des précaires. Alors c'est quoi un précaire, ou plutôt ce serait quoi être précaire. A partir de quelles modalités de travail et/ou d'assignation se construit cette figure.

Etre précaire, c'est faire du télétravail la journée et répéter le soir un spectacle d'importance.

Être précaire, c'est avoir trente-trois ans, être post-doctorant et travailler cinquante heures par semaine "au noir" pour la Ligue contre le Cancer.

Etre précaire, c'est être journaliste pigiste sans allocations chômage, et travailler pour la presse people ou féminine, ou pour des hebdomadaires télé.

Etre précaire, c'est être chômeur et jouer son propre rôle dans un documentaire pas payé.

Être précaire, c'est être candidat ouvrier chez Toyota à Valenciennes, et passer un casting de motivation.

C'est être sans papiers, embauché "au noir" chez Bouygues (patron de TF1), ou nettoyer bénévolement les plages polluées par l'Erika.

C'est le cadreur du cinéma porno en attente d'un vrai projet.

C'est être guichetière à la SNCF sept heures par jour avec une coupure de trois heures au milieu (on appelle cela annualisation du temps de travail).



**Action à la Cité de la musique en décembre 2003**

C'est être étudiant chez Mac Do.

C'est être acteur payé six cents euros par mois dans et pour le festival in d'Avignon.

C'est être facteur (porteur de nouvelles) sous contrat à Bellac en Haute-Vienne.

C'est être chômeur saisonnier et faire un stage pour apprendre à rédiger un CV.

C'est être cinéaste sans avance sur recettes, malgré l'évidence du projet et de ce qui se construit.

C'est être ouvrier palestinien ou chinois et travailler à construire le mur de la séparation en Israël.

C'est être en CDD (contrat à durée déterminée) au Carlton ou dans le festival.

Être précaire, c'est être hors compétition

et victime de la concurrence (gestapo de l'esprit).

C'est s'appeler Zinelli et construire une oeuvre pas à pas à l'ombre de l'Italie dans un hôpital psychiatrique.

La précarité est une politique d'assignation, une volonté de séparer et de contrôler.

Ainsi, si le cinéma fut et reste encore un pays supplémentaire, la précarité est un continent. Le temps de travail du précaire c'est la discontinuité. L'intermittence, c'est la discontinuité. Les intermittents ont des emplois précaires, et les précaires des emplois intermittents. Alors la discontinuité c'est quoi. La discontinuité du travail ce serait quoi. La discontinuité du travail, c'est avoir plusieurs patrons. C'est être souvent son propre employeur. C'est alterner périodes de travail et périodes chômées. C'est aussi une forme de servitude : être à la merci d'un coup de téléphone ; assujéti à des cooptations ; jeté et remplacé au pied levé ; c'est être mobile et répondre parfois à la demande, fût-elle dégueulasse. C'est devoir se loger dans le désir de l'autre afin de mériter son rôle. C'est servir et alimenter l'industrie culturelle.

C'est aussi savoir où on se trouve alors que l'on fait des choix difficiles et exigeants (choix politiques). C'est vouloir se tenir hors du cahier ; c'est tenir d'autres promesses.

L'intermittence c'était aussi une protection sociale permettant à chacun d'alterner des phases de formation, d'emploi, de bénévolat, de maternité qui, objectivement, produisent des richesses sociales.

**En exigeant de nouveaux droits sociaux pour les salariés à l'emploi discontinu c'est à la précarisation de l'emploi que nous opposons**

*CIP-IDF*

*14-16 Quai de la Charente*

*75019 Paris*

*Tél : 01 40 34 60 23*

*www.cip-idf.org*

*accueil@cip-idf.org*